

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 10 MARS 1862.

Rapport de la Commission de la Justice, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1862.

(Voir le N° 81, session 1860-1861, le N° 15, session 1861-1862 de la Chambre
des Représentants, et le N° 27 du Sénat.)

Présents : MM. le Baron DELLAFAILLE, Président ; FORGEUR, PIRMEZ, DE LA
COSTE, le Comte DE ROBIANO et LONHIENNE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget du Département de la Justice pour l'exercice 1862 ne s'élevait
d'abord qu'à la somme de fr. 13,200,117 »
Celui de l'exercice 1861 s'élevait à 13,195,547 »

Il n'y avait donc qu'une différence en plus de . . . fr. 4,770 »

Mais, depuis la présentation du Budget, M. le Ministre de la Justice a
annoncé qu'il proposerait au chapitre X, une majoration de 50,000 francs.
De sorte que la différence en plus est en réalité de 54,770 francs.

La plupart des chapitres du Budget se reproduisent annuellement d'une
manière invariable pour chaque exercice. Quelques chapitres seulement pré-
sentent des variations nécessitées par les circonstances, et qui sont expli-
quées par M. le Ministre d'une manière satisfaisante. Aussi tous les chapitres
dont se compose le Budget, ont-ils été adoptés à l'unanimité par la section
centrale de la Chambre des Représentants; et le Budget nous est transmis
par cette Chambre avec un chiffre d'allocation de 13,280,117 francs.

Néanmoins, dans votre Commission de la Justice, au chapitre de l'*Ordre
judiciaire*, un membre a émis le vœu que, dans le Projet de Loi d'organisa-
tion judiciaire qui doit être incessamment présenté à la Législature, le Gou-
vernement ne perde pas de vue l'augmentation des traitements de la magis-
trature à tous les degrés, pour les mettre en rapport avec les besoins actuels
de la vie.

Ce vœu a été adopté par trois adhésions contre deux abstentions.

Au chapitre *des Cultes*, le même membre a aussi exprimé un vœu pour
l'amélioration de position des desservants. Ce vœu a été adopté à l'unanimité
des membres présents.

(2)

On a également exprimé un vœu en faveur de la prompte révision du Code pénal militaire, dont certaines dispositions trop rigoureuses ne peuvent être plus longtemps tolérées d'après nos mœurs et l'état de la civilisation.

Enfin on a exprimé le vœu que, dans l'exposé des motifs de son Budget, le Ministre présente un état de situation des travaux des différentes commissions, et des projets élaborés dans ses bureaux, ainsi que de leur degré d'avancement.

Après avoir examiné le Budget dans tous ses détails, votre Commission de la justice, à l'unanimité des membres présents, a l'honneur de vous en proposer l'adoption.

Le Président,
Baron DELLAFAILLE.

Le Rapporteur,
LONHIENNE.